RESTAURATION :

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école. Le service a lieu lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Une facture sera présentée aux familles sur la base de 35 semaines (et adaptée au type de forfait demandé). La somme sera ensuite mensualisée (divisée par 10).

Le remboursement est accordé par le chef d'établissement sur demande écrite de la famille, appuyée en cas de maladie d'un certificat médical.

FORFAIT 4 JOURS/SEMAINE	78.10 €/mois sur 10 mois
FORFAIT 3 JOURS/SEMAINE	58.57 €/mois sur 10 mois
FORFAIT 2 JOURS/SEMAINE	39.05 €/mois sur 10 mois
FORFAIT 1 JOUR/SEMAINE	19.52 €/mois sur 10 mois
REPAS EXCEPTIONNEL	6.70 €

Pour information : le forfait est lissé sur l'année en tenant compte du nombre de jours de classe.

REGLES :

Les parents s'engagent pour l'année scolaire sur un seul type de forfait (4 jours, 3 jours, 2 jours, 1 jour) et sur des jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Un repas pris hors forfait sera considéré comme exceptionnel, vous devez acheter un ticket au secrétariat.

Merci de votre coopération.

Venelle St Joseph
18200 SAINT AMAND MONTROND
☎ 02.48.96.20.53
ecole.st-joseph.jeanne-darc@wanadoo.fr
Enseignement privé catholique sous contrat d'association